



# Arvière EN VALROMEY

Bulletin d'information municipal  
N° 2 • Décembre 2019

## Sommaire

- La fruitière à Comté
- Vie scolaire et Périscolaire
- Départ en retraite
- Repas de Noël des Aînés
- Défibrillateur à Brénaz
- Fibre optique
- Eclairage public
- Rénovation énergétique
- V.B.S.
- Déchetterie
- Cambriolage
- Tarifs salles
- Etat-civil
- Infos utiles

## Le mot du Maire

L'année 2019 s'éloigne pour laisser place à une nouvelle année placée sous le signe du vélo avec l'Ain Bugey Valromey-Tour (TVO) qui va précéder d'une journée le Tour de France avec un passage au Grand Colombier le 11 juillet prochain. Le Tour de France, prévu lui le 12 juillet, est l'un des événements le plus prestigieux et le plus représentatif de l'identité française et l'accueil de cette course mythique est une chance extraordinaire. Notre commune d'Arvière-en-Valromey va être traversée de part en part par l'étape Lyon/le Grand-Colombier et nous avons eu le privilège, en octobre dernier, de recevoir Bernard Thévenet double vainqueur du Tour en 1975 et 1977 ainsi que Thierry Gouvenou directeur technique pour une présentation de l'étape et une reconnaissance sur le terrain. Le Grand-Colombier a été révélé au monde entier grâce au Tour de France qui lui a fait l'honneur de le gravir 3 fois déjà en 2012, 2016 et 2017.



Ce col qui est considéré comme l'un des plus dur de France puisque classé hors catégorie, possède sa propre Confrérie «Les Fêlés du Grand Colombier» qui regroupe les amateurs grim pant à vélo, dans la même journée, le Grand Colombier par 2,3 ou 4 versants.

Toutes ces manifestations sportives contribuent au rayonnement de notre territoire. C'est à chaque fois une nouvelle occasion de mettre en valeur les atouts naturels de notre région.

J'espère que le public viendra nombreux se presser le long des routes que ce soit pour soutenir leurs champions ou pour vivre l'ambiance du Tour.

2020 sera aussi une année électorale et vous serez appelés à élire un nouveau conseil municipal les 15 et 22 mars prochain. Je tiens à remercier l'ensemble de l'équipe municipale et des agents pour leur collaboration qui a permis de bâtir au mieux notre nouvelle commune.

*Au nom du conseil municipal et des agents, je vous souhaite une excellente année 2020 avec beaucoup de bonheur, de joie et surtout une bonne santé.*

Bien à vous.  
Annie MEURIAU



## La Fruitière à Comté

Le 16 octobre 2019 restera une date importante à Virieu-le-Petit. Elle marque la pose de la première pierre de la future fromagerie à comté d'Arvière-en-Valromey, qui devrait ouvrir d'ici un an.

L'aboutissement de deux ans et demi de travail pour les 28 éleveurs laitiers qui ont décidé de reprendre leur avenir en main avec le soutien de l'ensemble des collectivités.

Un projet fédérateur qui, tout en apportant un dynamisme économique et une attractivité supplémentaire à notre commune, marque le retour du comté dans le Valromey, au pied du Grand Colombier.

La fromagerie sera autorisée à produire 300 tonnes de comté par an. Le reste de la collecte de lait sera transformée en autres fromages : raclette, tomme...

Les meules seront affinées dans les caves de Seignemartin, Nantua. ■



## Vie scolaire et Périscolaire

La rentrée des classes s'est bien passée avec des effectifs de 60 élèves répartis sur les deux écoles soit 22 à Brénaz et 38 à Virieu-le-Petit. A l'échelle de la nouvelle commune, nous allons réfléchir, en lien avec les parents concernés, à la carte scolaire portant sur la scolarisation des enfants de Chavornay. Une réunion sera programmée début janvier 2020 afin de recevoir les avis de chacun.

Différents travaux ont été effectués dans les écoles, soit par le SIVOM, soit par la commune. ■



Le 6 décembre a eu lieu l'arbre de Noël pour les enfants du RPI à la salle multi-activités d'Odynéo. Après une après-midi jeux encadrée par Ainterlude, le passage du Père-Noël et la distribution de cadeaux, les enfants ont entonné quelques chants de Noël sous les regards attendris de leurs familles. ■



Le 19 décembre a eu lieu le repas de Noël de la cantine. Avec l'aide de 4 mamans bénévoles, 53 enfants ont participé à ce moment convivial où bonne humeur et esprit de Noël étaient de la partie. Une fois de plus le Père-Noël avait laissé des sachets de gourmandises sous le sapin pour la plus grande joie des enfants. ■



## Départ en retraite de Bernadette

Après 41 ans et 10 mois de bons et loyaux services au sein de différentes collectivités dont 17 ans au sein des communes de Virieu-le-Petit et de Chavornay et 10 mois au sein de la commune nouvelle d'Arrière-en-Valromey, Bernadette Goud a fait valoir ses droits à la retraite le 31 octobre dernier. Nous la remercions une nouvelle fois pour le sens du service public qu'elle avait chevillé au cœur, pour son implication, sa disponibilité pour la commune, les habitants et les élus. Nous lui souhaitons une excellente et agréable retraite. ■



Le samedi 7 décembre, les aînés de chaque commune déléguée se sont réunis pour partager le repas de fin d'année. Les habitants de Lochieu ont été conviés à se joindre aux habitants de Virieu-le-Petit et quelques uns ont franchi le pas et ainsi marqué un début d'appartenance à la commune d'Arrière-en-Valromey. Ce repas a le mérite de conserver et de resserrer les liens entre nous tous et il nous donne l'occasion d'échanger avec «les mémoires vivantes» de notre commune. C'est toujours une belle occasion de se retrouver dans une ambiance festive et conviviale mais nous avons tous eu une pensée particulière pour ceux qui nous ont quitté cette année ou qui n'ont pas pu être à nos côtés pour des raisons de santé. ■



*Repas de Noël  
des aînés*



## Défiibrillateur à Brénaz

«Sauver des vies peut être à la portée de tous»

La commune déléguée de Brénaz sera équipée d'un défiibrillateur automatisé externe (DAE) installé en façade de la mairie il sera accessible à tous en permanence.

L'arrêt cardiaque soudain, ou mort subite cardiaque, est responsable de près de 50 000 décès par an en France. La fibrillation ventriculaire est la cause la plus fréquente de ces morts subites. Lorsqu'un cœur entre en fibrillation, il est possible de lui imposer de reprendre un rythme normal en lui appliquant un courant électrique instantané de plusieurs milliers de volts (choc électrique), permettant de réinitialiser correctement les signaux électriques qui le parcourent

(remise à zéro électrique des cellules du cœur pour leur permettre de retrouver leur synchronisation initiale). Ce choc est délivré par le défiibrillateur. Deux électrodes placées sur le corps de la victime font passer un courant sur un trajet traversant le cœur. Il s'agit du traitement par défiibrillation cardiaque.

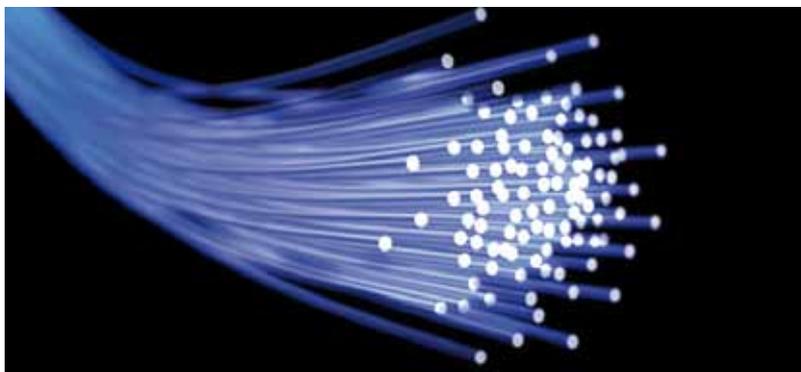
Il est simple d'utilisation avec ses instructions vocales qui guident pas à pas les gestes à faire et c'est le DAE lui-même qui prend la responsabilité d'envoyer ou non un choc à la victime. ■



## Fibre optique

Le déploiement du réseau Fibre Optique à l'échelle départementale se poursuit pour permettre à tous de bénéficier du Très Haut Débit.

A ce jour, la presque totalité de la commune d'Arvière-en-Valromey est ouverte au service Très Haut Débit avec la Fibre. Avec le réseau public Fibre Optique Li@in, la commercialisation des offres est effective. Pour en bénéficier, vous pouvez contacter les opérateurs partenaires du réseau Li@in sur [www.reso-liain.fr](http://www.reso-liain.fr) afin de connaître leurs offres. Ses informations sont également disponibles en mairie avec le dépliant Li@in à destination des particuliers et des professionnels. ■



## Éclairage public

Depuis quelques mois, la commune s'est engagée dans une réflexion pour l'extinction de l'éclairage public

Depuis le Grenelle de l'environnement en 2007, de plus en plus de communes réduisent l'amplitude horaire de l'éclairage public. La réduction se fait par l'installation d'ampoules moins puissantes et surtout par l'extinction de l'éclairage quelques heures pendant la nuit. Ce dernier point est le plus efficace en termes de ratio coût/économie générée.

En éteignant entre 5 et 7 heures par nuit, on peut faire des économies allant jusqu'à 30%.

Dans toutes les communes où l'arrêt de l'éclairage sur une période de la nuit s'est mis en place, la grande crainte des habitants était la sécurité. Tous les chiffres montrent qu'il n'y a aucun lien entre éclairage et sécurité. En effet, 80% des cambriolages ont lieu le jour,

55% ont lieu entre 14h et 17h et 99% des délits nocturnes ont lieu dans des rues parfaitement éclairées (données gendarmerie/compagnies d'assurance). Nous pouvons donc être rassurés sur ce point.

L'extinction de l'éclairage public permet également de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de protéger la biodiversité et de limiter la pollution lumineuse. ■



### Le Préfet de l'Ain, Arnaud Cochet nous informe :

La rénovation énergétique est une priorité forte du gouvernement en faveur de l'environnement et du climat.

Le secteur contribue à la protection de l'environnement et du climat, ainsi qu'à l'emploi local.

La labellisation RGE des entreprises ou artisans, qui reconnaît leurs savoir-faire et compétences, est un gage de confiance pour les particuliers et une clé d'accès aux soutiens financiers publics.

La rénovation énergétique des logements contribue aussi au pouvoir d'achat des consommateurs, alors que les sommes en jeu pour les travaux peuvent être importantes.

Or de trop nombreux consommateurs sont trompés voire escroqués par des professionnels peu scrupuleux, en témoignent les plaintes ou signalements reçus par les directions départementales en charge de la protection des populations, dont la DDPP de l'Ain, et les associations de consommateurs, les forces de l'ordre...

Les plaintes/signalements portent sur la qualité des travaux réalisés, sur des infractions ou manquements aux règles de démarchage (téléphonique ou à domicile), de crédit à la consommation, sur des pratiques trompeuses ou agressives pour obtenir l'accord du client, ou encore de l'escroquerie pure et simple.

#### Le phénomène est national.

Dans le département de l'Ain, la plupart des plaintes reçues à ce jour par la DDPP concernent toutefois des opérateurs implantés dans les départements voisins, Rhône en particulier.

#### L'action publique :

Des travaux sont entrepris par le gouvernement pour faire évoluer les dispositions protectrices en matière de démarchage ou de labellisation RGE, ainsi qu'avec les partenaires - ANAH, organismes RGE... - et en lien avec les chambres consulaires.

Les particuliers peuvent également anticiper leurs travaux ou signaler des malfaçons auprès des conseillers de **la plate-forme FAIRE créée à cet effet**.

Par ailleurs sans préjudice des contrôles menés par l'ANAH ou les organismes attribuant le label RGE, la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), dont les missions sont exercées au niveau départemental en DDPP, poursuit un plan de contrôles pluriannuel révisé pour la détection et la lutte contre les infractions et manquements.

#### La prévention demeure indispensable, compte tenu des enjeux.

Les ministères en charge de l'Economie et de la Transition écologique ont lancé une campagne nationale de communication sur les fraudes à la rénovation énergétique dans le secteur du logement.

La DDPP de l'Ain s'associe à la déclinaison locale de la campagne de communication nationale de la DGCCRF, pour donner aux consommateurs des conseils simples de vigilance pour limiter les risques d'arnaque, ou de recours.

Un communiqué est publié sur le site internet des services de l'Etat dans l'Ain <http://www-services-etat-ain.intranets.developpement-durable.ader.gouv.fr/lutte-contre-la-fraude-en-matiere-de-renovation-a5802.html>. Il comporte un lien vers un flyer récapitulatif des conseils de vigilance, et vers le dossier de presse pour de plus amples informations. ■

Pour notre territoire il existe BUGEYSUD RENOV'+ qui est un service public de la rénovation énergétique pour les habitants de la Communauté de Communes visant à faciliter la rénovation énergétique des maisons individuelles et des copropriétés. Ce service, confié à l'ALEC 01 apportera des conseils techniques, objectifs et indépendants sur la nature des travaux envisagés et sur les dispositifs d'aides financières possibles.

Le conseiller BUGEYSUD RENOV'+ renseigne par téléphone ou sur rendez-vous les propriétaires de logements **04 79 42 33 46** ■



# Valoriste Bugey Sud, Atelier Chantier d'Insertion, Magasin Solidaire



L'association VBS est implantée au 6 rue des Bains à Belley, tél : **0479871066**

Plusieurs enjeux caractérisent notre activité.

Un enjeu majeur sur le plan de l'insertion professionnelle : Nous avons embauché 12 salariés polyvalents en Contrat à Durée Déterminée d'Insertion de 26 h et 4 encadrants à temps plein.

Un enjeu essentiel sur le plan social : Les salariés sont accompagnés durant leur parcours au sein de VBS dans la préparation de leur projet professionnel afin de favoriser leur retour à l'emploi. Le magasin solidaire permet la possibilité de réaliser des achats à prix très modérés.

Un enjeu sociétal sur le plan de l'environnement : la recyclerie a pour mission de collecter, trier, valoriser, vendre des objets destinés initialement à la déchèterie.

Un enjeu sur le plan économique : Pour la Communauté de Commune de Bugey Sud en réduisant le coût de l'enfouissement ou d'incinération du gisement. La recyclerie participera à la redynamisation du centre-ville.

## Pourquoi adhérer à l'association VBS ?

Vous avez envie de participer à la vie de l'association et nous aider à la faire fonctionner, venez nous rejoindre. Etre adhérent à la recyclerie VBS, c'est soutenir notre

association financièrement. Le montant de la cotisation s'élève à la somme de 5 € pour l'année.

C'est s'investir à nos côtés dans nos multiples activités en devenant bénévole.

C'est participer à tous les événements internes à la recyclerie, Assemblée Générale, ventes à thèmes, marché solidaire, café seniors, présence sur les déchèteries, trier, collecter, valoriser, vendre etc...

C'est nous rejoindre dans une ambiance agréable pour qu'ensemble nous développons encore plus d'ateliers. La recyclerie est en mouvement constant, nous recherchons régulièrement des bénévoles qui souhaitent apporter leur savoir-faire et le transmettre en accordant un peu de leur temps à l'association.

## Nous vous rappelons les horaires d'ouverture du magasin :

**Mardi : 9h-12h et 14h-17h30**

**Mercredi : 14h-17h30**

**Vendredi : 14h-17h30**

**Samedi : 9h-12h et 14h-17h30**

Notre association à but non lucratif, travaille avec les dons des personnes qui favorisent l'économie sociale et circulaire. Venez nous rendre visite, nous vous réservons le meilleur accueil.

## Déchetterie

À partir d'avril 2020, l'accès aux déchetteries de Belley, Culoz et Virieu-le-Grand passera par la plaque d'immatriculation de votre véhicule.

## LES DÉCHETTERIES SE MODERNISENT

Nouveau dispositif d'accès aux déchetteries de Belley, Culoz et Virieu-le-Grand !



**EN AVRIL 2020, L'ACCÈS AUX DÉCHETTERIES DE BELLEY, CULOZ ET VIRIEU-LE-GRAND SE FERA PAR LECTURE DES PLAQUES D'IMMATRICULATION.**

Dans le cadre du plan de sécurisation et de mise aux normes des trois déchetteries de son territoire, la communauté de communes Bugey Sud met en place un contrôle d'accès aux déchetteries par lecture de plaque d'immatriculation. Cette gestion automatisée des accès a déjà fait ses preuves dans de nombreuses collectivités voisines : Grand Chambéry, Les Balcons du Dauphiné, la Plaine de l'Ain, le Pays Voironnais...

**Améliorer et moderniser le fonctionnement des déchetteries, tel est l'enjeu de ce nouveau dispositif !** Fluidifier le temps d'attente à l'entrée des déchetteries et la circulation sur le quai, sécuriser les dépôts en régulant le nombre de véhicules sur le quai, et accompagner les usagers dans leur geste de tri grâce à une plus grande disponibilité des gardiens sont les principaux objectifs de ce plan de modernisation des déchetteries. Grâce à ce dispositif, la communauté de communes va aussi simplifier la facturation pour les professionnels qui, selon la loi, doivent prendre en charge financièrement le coût de la collecte et du traitement de leurs déchets.



## TOUS LES USAGERS, PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS, DOIVENT S'INSCRIRE AU PRÉALABLE POUR ÊTRE RECONNUS ET PERMETTRE L'OUVERTURE DES BARRIÈRES.

Les accès aux déchetteries seront fermés par une barrière. Une caméra lira les plaques d'immatriculation et autorisera l'accès au véhicule s'il est enregistré. L'accès aux déchetteries restera réservé exclusivement aux particuliers et professionnels domiciliés sur le territoire de la communauté de communes Bugey Sud.

### MODALITÉS D'ACCÈS POUR LES PARTICULIERS

L'accès restera gratuit pour les particuliers dans la limite de 52 passages par an par foyer, avec un dépôt de 2 m<sup>3</sup> maximum par passage. Pour s'inscrire et enregistrer son véhicule, deux possibilités :

- **Inscription sur internet** : se connecter sur le site [www.bugeysud-trimax.fr](http://www.bugeysud-trimax.fr) et suivre le lien dans le menu « déchetteries » sur la page « les contrôles d'accès ».
- **À l'accueil de la communauté de communes Bugey Sud uniquement pour les personnes qui n'ont pas la possibilité de s'inscrire en ligne.** Se rendre à l'accueil au n°55 Grande Rue à Belley pendant les horaires d'accueil du public qui sont de 9h à 12h et de 14h à 17h du lundi au vendredi, et de 9h à 11h30 le mercredi.

Liste des pièces à fournir pour l'enregistrement des véhicules des particuliers :

- un justificatif de domicile daté de moins de 3 mois
- une copie de la carte grise de chaque véhicule du foyer

### MODALITÉS D'ACCÈS POUR LES PROFESSIONNELS

L'accès sera payant pour les professionnels dès le 1er m<sup>3</sup>.

Ils devront s'acquitter d'une redevance spéciale en contactant le service Trimax de la communauté de communes Bugey Sud par téléphone au **04 79 81 01 99**.

Liste des pièces à fournir pour l'enregistrement des véhicules des professionnels :

- un justificatif de domiciliation daté de moins de 3 mois
- une copie de l'extrait Kbis
- une copie de la carte grise du ou des véhicules dépositaires

### LES DATES À RETENIR :

- **Octobre 2019** : installation du dispositif dans les trois déchetteries Belley, Culoz, et Virieu-le-Grand.
- **Début novembre 2019** : ouverture des inscriptions pour enregistrer les véhicules.
- **Début avril 2020** : contrôle d'accès par lecture de plaques effectif. L'accès sera autorisé une première fois sans être inscrit mais il sera refusé les passages suivants.



### RENSEIGNEMENTS ET INFORMATIONS

Communauté de communes Bugey Sud - Service TRIMAX  
[www.bugeysud-trimax.fr](http://www.bugeysud-trimax.fr) ou tel. 04 79 81 41 05 [choix n°4]

## SI VOUS ETES VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE

Prévenez immédiatement, en composant le 17, le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie du lieu de l'infraction.

Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsidérés ; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (véhicule, langage, vêtements...).



Avant l'arrivée de la police ou de la gendarmerie : protégez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur :

- ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre ;
- interdisez l'accès des lieux à toute personne, sauf en cas de nécessité.

Déposez plainte au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie de votre choix (conformément à la Charte d'accueil de la police et de la gendarmerie nationale). Munissez-vous d'une pièce d'identité.

Vous pouvez pré-déposer plainte en ligne ([www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr](http://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr)).

Faites opposition auprès de votre banque, pour vos chèquiers et cartes de crédits dérobés. Déclarez le vol à votre assureur.

Le dépôt de plainte après un cambriolage ou une tentative est essentiel.

Il permet aux cellules cambriolages implantées dans chaque département de faire des recoupements et ainsi de favoriser l'identification des auteurs de délits. Ces unités sont épaulées par des policiers ou des gendarmes, formés en police technique et scientifique, qui se déplacent sur chaque cambriolage pour relever les traces et indices.



**VOUS ETES VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE :  
COMPOSEZ LE 17 OU LE 112**

**OPPOSITION CARTE BANCAIRE : 0 892 705 705**

**OPPOSITION CHÉQUIER : 0 892 68 32 08**

**TÉLÉPHONES PORTABLES MOBILE :**

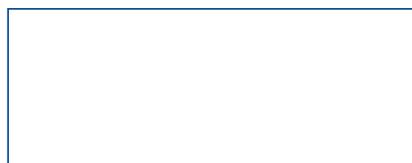
**SFR : 10 23**

**ORANGE : 0 800 100 740**

**BOUYGUES TELECOM : 0 800 29 10 00**

**FREE MOBILE : 32 44 ou 0 899 960 702**

**VOTRE COMMISSARIAT DE POLICE OU  
VOTRE BRIGADE DE GENDARMERIE :**



[www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)



Contre les **cambrjolages**,  
ayez les **bons réflexes !**



© DICOM - Photos © SIRPA - P.P. - Fotolia.com

## PROTEGEZ VOTRE DOMICILE

Lorsque vous prenez possession d'un nouvel appartement ou d'une maison, pensez à changer les serrures.

Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un viseur optique, d'un entrebâilleur.

Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage automatique intérieur/extérieur, alarmes ou protection électronique...). Demandez conseils à un professionnel.

N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.

Si vous avez perdu vos clés et que l'on peut identifier votre adresse, changez immédiatement vos serrures.

Ne laissez pas vos clés sous le paillason, dans la boîte à lettres, dans le pot de fleurs... Confiez-les plutôt à une personne de confiance.



## PROTEGEZ VOTRE DOMICILE

Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous. Soyez vigilant sur tous les accès, ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.

De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.

Ne laissez pas traîner dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage...

Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité en utilisant l'interphone, le judas ou l'entrebâilleur de porte.

En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.

Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.

Placez en lieu sûr et éloigné des accès, vos bijoux, carte de crédit, sac à main, clés de voiture et ne laissez pas d'objets de valeur qui soient visibles à travers les fenêtres.

Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être visible des personnes de passage chez vous.

Photographiez vos objets de valeur pour faciliter les recherches en cas de vol. Notez le numéro de série et la référence des matériels, conservez vos factures ou expertises pour les objets de très grande valeur.

Signalez au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant laisser présager la préparation ou la commission d'un cambriolage.

Vous pouvez contacter votre **réfèrent sûreté** pour réaliser une consultation de sûreté de votre domicile (renseignez-vous auprès de votre commissariat de police ou de votre brigade de gendarmerie).

## EN CAS D'ABSENCE DURABLE

Prévenez une personne de confiance de votre entourage (famille, ami, voisin, gardien...).

Faites suivre votre courrier ou faites le relever par une personne de confiance : une boîte à lettres débordant de plus révèle une longue absence.

Votre domicile doit paraître habité ; demandez que l'on ouvre régulièrement les volets le matin.

Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmeur pour la lumière, la télévision, la radio...

Ne communiquez pas vos dates de vacances ou vos absences par tweet, ou sur votre mur Facebook.

Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.

Dans le cadre des opérations « Tranquillité vacances » organisées tout au long de l'année, signalez votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie ; des patrouilles pour surveiller votre domicile seront organisées.





# OPERATION TRANQUILLITE – VACANCES



-----  
DEMANDE INDIVIDUELLE

En cas de retour inopiné ou de modification de la date et/ou de la durée de vos congés, n'oubliez pas de prévenir votre brigade de gendarmerie.

Brigade de : -----

Commune concernée : -----

## DEMANDEUR

NOM (en capitales) : ----- Prénom : -----

## ADRESSE DU DOMICILE (N° - Voie – Lieu-dit, ...)

-----

Code Postal : ----- Ville : -----

## PERIODE D'ABSENCE

Du : ----- Au : -----

## TYPE ET CARACTERISTIQUES DU DOMICILE

Maison

Appartement

Étage : ----- N° de Porte : ----- DIGICODE : -----

Existence d'un dispositif d'alarme : OUI / NON Si oui, lequel ? -----

## PERSONNE A AVISER EN CAS D'ANOMALIE

NOM : ----- Prénom : -----

CP : ----- Ville : -----

☎ -----

Possède t-elle les clés ? : OUI / NON

## RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

### LIEU DE VACANCES

Etes-vous joignable pendant votre absence ? OUI / NON

Si oui, à quelle adresse ? -----

☎ ----- Courriel : -----@-----

## AUTRES RENSEIGNEMENTS A PRECISER

-----

-----

-----

Date : -----

Signature du demandeur : -----

## Tarifs des salles

	Salle communale Lochieu	Foyer rural Chavornay
Capacité	40 personnes	40 personnes
Tarif week-end - Non-résidents	80 €	80 €
Tarif week-end - Résidents	60 €	60 €
Tarif journée - Non-résidents	50 €	50 €
Tarif journée - résidents	40 €	40 €
Option chauffage	15 €	15 €
Caution	200 €	200 €
Forfait ménage	50 €	50 €

	La Grange-d'en-Haut Brénaz
Capacité	25 personnes
<b>Forfait week-end (du samedi au dimanche)</b>	
Non-résidents	250 €
Résidents	150 €
<b>Nuitées hors week-end</b>	
Adultes	10 € / nuitée
Enfants (moins de 7 ans)	7 € / nuitée
Nuit sous tente/camping-car/fourgon	2 € / personne / nuitée
Tarif journée (sans hébergement)	100 €
Caution	500 €
Forfait ménage	50 €

	Salle des fêtes Virieu-le-Petit		
<b>Salle du bas 24 h - lundi au vendredi</b>	<b>Salle</b>	<b>Cuisine</b>	<b>Chauffage</b>
Habitants Arvière-en-Valromey	50 €	25 €	50 €
Habitants extérieurs	75 €	35 €	40 €
<b>Salle du bas week-end</b>	<b>Salle</b>	<b>Cuisine</b>	<b>Chauffage</b>
Habitants Arvière-en-Valromey	75 €	35 €	40 €
Habitants extérieurs	110 €	60 €	60 €
Caution salle du bas	500 €		
<b>Salle du haut 24 h du lundi au vendredi</b>	<b>Salle</b>	<b>Cuisine</b>	<b>Chauffage</b>
Habitants Arvière-en-Valromey	100 €	50 €	50 €
Habitants extérieurs	200 €	70 €	80 €
<b>Salle du haut week-end</b>	<b>Salle</b>	<b>Cuisine</b>	<b>Chauffage</b>
Habitants Arvière-en-Valromey	140 €	70 €	80 €
Habitants extérieurs	280 €	90 €	90 €
Caution salle du haut	1000 €		

### Pour les salles de Lochieu et Chavornay :

#### Organisation de réunion :

- Associations ou habitants de la commune : gratuit
- Associations ou habitants extérieurs : 30 €

#### Manifestations associatives :

- Associations communales : 50% du tarif appliqué aux habitants de la commune
- Associations extérieures : 100% du tarif appliqué aux habitants de la commune.

### Pour la Grange-d'en-Haut :

En cas de désistement, si aucune location ne venait en remplacement, des frais d'annulation seront facturés pour un montant de 50 €.

### Pour la salle-des-fêtes :

Le nettoyage est à la charge des utilisateurs ; si lors de l'état des lieux à l'issue de la location il est constaté que le ménage a été mal effectué, il pourra être appliqué une pénalité de 100 €. S'il est nécessaire de faire intervenir une entreprise de nettoyage, les frais seront intégralement supportés par le locataire.

#### Organisation de réunion :

- Associations ou habitants de la commune : gratuit
- Associations ou habitants extérieurs : salle du haut 60 € - salle du bas : 30 €

#### Manifestations associatives :

- Associations communales : 50% du tarif appliqué aux habitants de la commune
- Associations extérieures : 100% du tarif appliqué aux habitants de la commune.

Réservation auprès de  
Gaëlle VUILLERMET :  
06 75 31 36 85

## Etat-civil

### Naissance :

27 juillet : Emma LYVET à Virieu-le-Petit  
07 août : Giulia BARBIER à Lochieu  
1<sup>er</sup> septembre : Naëlle MOYSAN à Chavornay  
16 octobre : Gaël PAULI à Virieu-le-Petit  
21 octobre : Ethan JACQUET à Virieu-le-Petit



### Décès :

22 juillet : Christiane BORNAREL à Brénaz  
05 octobre : Henri GUILLET à Brénaz  
06 octobre : Thierry TCHISTIAKOFF à Virieu-le-Petit - Odynéo  
15 octobre : Maurice PÉRRÉAND à Chavornay  
07 novembre : Gabrielle REILLER à Virieu-le-Petit - Odynéo

### Rappel

Vous avez la possibilité de régler vos factures (eau, cantine...) par virement, via votre banque en ligne, sur le compte de la trésorerie figurant sur votre facture.

*Si vous souhaitez recevoir le bulletin municipal par internet, merci de nous communiquer votre adresse mail.*

Nous souhaitons la bienvenue à tous les nouveaux habitants qui se sont installés sur notre commune ces 6 derniers mois



## Infos utiles

**Mairie** : 04 79 87 62 61 - **Fax** : 04 79 87 53 65 - 80 rue de la Pièce - Virieu-le-Petit  
01260 ARVIÈRE-EN-VALROMEY - **Mail** : [contact@arvriere-en-valromey.fr](mailto:contact@arvriere-en-valromey.fr)

### Horaires d'ouverture au public :

**Lundi** : 9h-12h & 13h-17h

**Mardi** : 9h-12h

**Mercredi** : 9h-12h

**Jeudi** : 9h-12h & 13h-17h

**Vendredi** : 9h-12h

**Mme Annie MEURIAU, Maire** : 06 11 53 90 79

**Cantine/Garderie** : 06 75 31 36 85 - **Mail** : [periscolaire.virieulepetit@orange.fr](mailto:periscolaire.virieulepetit@orange.fr)

Gendarmerie 04 79 87 60 05 ou 17 – Pompiers 18 – SAMU 15

Urgence Européen 112